

Vaud et Fribourg ont échoué à enrayer la guerre des chalets du lac de Neuchâtel

Vaud/Fribourg Les deux cantons proposent à 226 propriétaires de signer un «contrat nature» pour éviter la destruction de leurs maisons sur la rive sud, protégée. Insuffisant, estiment les associations écologistes qui prônent la démolition

Samuel Russier

Les gouvernements vaudois et fribourgeois pensaient en avoir fini avec le lancinant problème des chalets installés sur la rive sud du lac de Neuchâtel. C'est raté. Quelques minutes après la conférence de presse organisée jeudi par les conseillers d'Etat Charles-Louis RoCHAT (VD), Beat Vonlanthen (FR) et Pascal Corminboeuf (FR), les associations écologistes ont annoncé leur intention de s'opposer aux mesures proposées. Elles n'acceptent pas l'introduction d'un «contrat nature», que les propriétaires pourraient signer en échange de la non-destruction des 226 maisons concernées.

Celles-ci sont construites sur des parcelles cantonales, dans la zone de la Grande Cariçaie, l'un des sites naturels les plus importants de Suisse, figurant à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale, et à celui des refuges d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale.

Vente interdite et transmission limitée

Un site perturbé par la présence de plus de 200 résidences secondaires, assurent en chœur le WWF, Pro Natura et Bird Life. «Ces maisons dérangent des espèces vulnérables, remarquent les trois associations. Leurs accès génèrent des coupures de l'écosystème.» Les habitants contribueraient en outre à déséquilibrer le système

en introduisant dans la zone plantes et animaux indésirables.

Dans ces conditions, le «contrat nature» proposé ne suffit pas: les chalets doivent être détruits à l'échéance de leur bail en 2008. Les exigences étatiques sont pourtant sévères: l'équipement des bâtiments devra être mis en conformité aux frais des propriétaires. Les redevances payées prendront en outre l'ascenseur: de 140 à 250 francs par mois pour les chalets fribourgeois, par exemple. De quoi dégager environ 700 000 francs annuels pour financer l'amélioration des milieux naturels et la surveillance de la zone.

Les contrats n'ont d'ailleurs qu'une durée de cinq ans, renouvelable. Les propriétaires récalcitrants verront leurs chalets détruits. Les gouvernements espèrent voir disparaître petit à petit les maisons d'une autre manière encore: interdites à la vente, elles ne pourront être transmises qu'aux descendants en ligne directe, aux conjoints ou aux partenaires enregistrés. Faute d'héritier, les chalets seront détruits.

Recours annoncés

Les rapports gouvernementaux seront présentés aux Grands Conseils de chacun des cantons en mars prochain, et les «contrats nature» devraient être signés jusqu'à décembre 2008. Une évaluation est prévue vingt-cinq ans plus tard. A condition bien sûr que le dossier passe ces différentes étapes. Car les associations écologistes ont d'ores et déjà annoncé

qu'elles feraient recours au Tribunal administratif. Quant aux propriétaires, si leurs associations se déclarent satisfaites, il n'est pas exclu que certains réagissent à titre personnel.

Les gouvernements vaudois et fribourgeois espéraient pourtant en avoir fini avec le serpent de mer des chalets de la rive sud. Le dossier traîne depuis des décennies sur les tables des ministres successifs, qui ont toujours refusé de trancher entre les défenseurs de l'environnement et les propriétaires. Les maisons ont été construites dans les zones gagnées sur le lac lors des différentes corrections des eaux. Si certains chalets sont installés depuis les années 1950, la crise a véritablement débuté en 1982, lors de la réalisation du plan directeur intercantonal, qui prévoyait la destruction des habitations.

Depuis, protecteurs de la nature et propriétaires s'affrontent sur les nuisances réelles des chalets, devenus progressivement de véritables villas. «Les dérangements qu'on nous attribue n'ont jamais été prouvés, se défend un propriétaire. Au contraire, notre présence contribue à l'entretien du site et à sa surveillance.»





JEAN-PAUL GUINARD

Chalets sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Pour les écologistes, «ces maisons dérangent des espèces vulnérables. Leurs accès génèrent des coupures de l'écosystème.» CHABREY ET PORTALBAN, 7 AOÛT 2002